
Lettre de la société populaire de Challans (Vendée), qui annonce l'envoi, par l'intermédiaire de Bô, d'argenterie et de numéraire, dons des volontaires du 5ème bataillon des Deux-Sèvres, du 1er bataillon de la Manche et du 3ème bataillon de Paris, lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de la société populaire de Challans (Vendée), qui annonce l'envoi, par l'intermédiaire de Bô, d'argenterie et de numéraire, dons des volontaires du 5ème bataillon des Deux-Sèvres, du 1er bataillon de la Manche et du 3ème bataillon de Paris, lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 14-15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15021_t1_0014_0000_9

Fichier pdf généré le 14/01/2020

tous les bons sans-culottes qui ont applaudi à la lecture de cette adresse avaient su signer, elle serait couverte de plus de 2 000 signatures. Tu voudras bien citoyen président en donner connaissance à la Convention nationale.

Salut et Fraternité,

P. PHILIPPE.

[*La commune rurale de Poullaouen, département du Finistère à la Convention nationale, 10 août an II*](13)

Citoyens Représentans.

C'est dans la joie qui éclate sur tous les visages en célébrant la fête du triomphe de la Liberté, que nous signons sur l'autel de la patrie le témoignage de notre juste reconnaissance pour vos glorieux travaux. Que ne pouvez-vous lire dans nos cœurs ! Vous y verriez encore les traces profondes des inquiétudes que nous avons eues toutes les fois que nous vous avons vu en péril. Mais grâce à votre sagesse, à votre courage, et à votre fermeté, vous venez encore de sauver la liberté, de la plus odieuse trame que les hommes les plus atroces aient pu ourdir. O Robespierre ! O monstre dénaturé, tu as surpassé et Catilina et Cromwell ! Que ta mémoire, celle de tes adhérens et de tes pareils soit à jamais l'exécration du genre humain ! Quoi ! Tu voulais être le nouveau tiran d'un peuple libre, quelle ineptie ! quelle pensée absurde ! quel mortel pourrait sans délire concevoir l'idée de devenir maître des français ? Frappez Législateurs ; que le glaive vengeur des lois et de la liberté continue de trancher toutes les têtes ambitieuses. Continuez à purger la République de tous les monstres, les égoïstes qui la dévorent, et que personne n'espère plus de nous tromper par la plus brillante réputation...

M. MARLIERE (*maire*), PILLAS (*ex-maire et instituteur*), MAUVIEL (*secrét.greffier*), et 16 autres signatures.

I

[*La société populaire de Havre-de-Vie, ci-devant Croix-de-Vie, Vendée, à la Convention nationale, 23 thermidor II*](14)

Citoyens Représentants,

Nous avons vu avec attendrissement le dévouement généreux des marins sans-culottes qui montaient le vaisseau Le Vengeur. Cette conduite héroïque que nous désirons tous de suivre, ne contribuera pas peu à faire triompher la liberté. Au reçu de ce trait digne des plus beaux temps de Rome, les tyrans de l'Europe pâliront de dessus leurs trônes chancelans. Citoyens Représentants, notre commune s'enorgueillit d'avoir élevé dans son sein les citoyens Louis Barraud et Pierre Peau, tous deux faisant

partie de l'équipage du vaisseau Le Vengeur. La société vient d'arrêter avec enthousiasme qu'il serait élevé une collone au milieu de la salle, où seront inscrits les noms de ces deux citoyens vertueux : c'est là que nos neveux viendront lire leur devoir, et nous, ayant sans cesse de tels guides sous les yeux, notre seul désir sera de les imiter. Vive la République. Vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

COLLINET (*président*), CANDE (*secrétaire*).

2

La société populaire de Challans, département de la Vendée, annonce à la Convention qu'elle a fait passer, par le représentant du peuple Bô, 1^o. 14 cuillers et 11 fourchettes d'argent, avec 234 L, 2s. 3d. en numéraire, qu'offrent les volontaires du détachement du cinquième bataillon des Deux-Sèvres; 2^o. 201 L en numéraire avec une tabatière d'argent, qu'offrent aussi à la patrie les chasseurs du premier bataillon de la Manche; 3^o. 24 L offertes par les volontaires du troisième bataillon de Paris.

Mention honorable, insertion au bulletin (15).

Département Vengé, District de Challans.

Liberté, Egalité, fraternité ou la mort.

Challans le 3 thermidor, l'an 2^e de la République, une et indivisible.

La Société populaire et révolutionnaire de Challans, au président de la Convention nationale.

Citoyen président,

La société populaire et révolutionnaire de Challans, chargée de faire parvenir à la Convention:

1^o 14 cuillères et onze fourchettes d'argent avec 234 L, 2 s., 3 d. en numéraire remises par les volontaires du détachement du bataillon des Deux-Sèvres.

2^o La somme de 201 L en numéraire avec une tabatière d'argent, qui ont été remises par les chasseurs du 1^{er} bataillon de la Manche.

3^o La somme de vingt quatre livres aussi en numéraire, remise par les volontaires du 3^e bataillon de Paris, ces trois corps en garnison à Apremont, se font un plaisir de l'informer que ces effets précieux ont été envoyés au Républicain Bô, Représentant du peuple à Nantes, qui ne manquera pas d'occasions pour les faire parvenir à leur destination.

Cette offrande à la patrie est un nouveau témoignage du civisme de nos frères d'armes et elle prouve en même tems que c'est moins le vil

(13) C 320, pl. 1313, p. 1, 3. Page 2, adresse en langue bretonne.

(14) C 320, pl. 1313, p. 5.

(15) P.-V., XLIV, 170-171. Bull., 12 fruct. (suppl.).

intérêt qui les conduit aux combats, que le désir de purger la liberté des brigands qui la déshonorent.

Salut et fraternité.

BOURDIN, GANACHAUD, BORDET (16).

3

Jean-Jacob Duguen, négociant à Port-Malo [ci-devant Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine], offre à la Convention en don patriotique,

- 1^o. 480 L de rente sur le ci-devant clergé;
- 2^o. 360 L de rente sur la ci-devant compagnie des Indes;
- 3^o. 5 000 L placées dans l'emprunt volontaire;
- 4^o. 202 L, 10 s. de rentes viagères sur sa tête;
- 5^o. Et les arrérages échus des dites rentes.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (17).

4

Les membres du conseil général de la commune de Dune-Libre [ci-devant Dunkerque, département du Nord] font passer à la Convention l'offrande de 330 L, faite par l'état-major et l'équipage de la batterie flottante de *La République* à la rade de ce port, et destinée pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[*Les membres du Conseil général de la commune de Dune-Libre à la Convention nationale, 19 thermidor an II*] (19)

Citoyens Représentants,

Le citoyen Larmelle commandant la batterie flottante de la République en station à la rade de ce port, s'est présenté dans notre sein, au nom de son Etat Major et de l'équipage, et a remis sur le bureau une somme de trois cent trente livres destinées pour les défenseurs de la patrie à bord des vaisseaux de la République. Le conseil général ayant arrêté que cette somme serait envoyée à la Convention nationale avec mention civique au procès-verbal, nous nous empressons de vous la faire parvenir, sans cesse occupés des malheureux, qui sont sûrs que vous, Citoyens Représentants, en ferez la juste répartition.

Salut. H. GERBIDON.

(16) C 318, pl. 1292, p. 11.

(17) P.-V., XLIV, 171.

(18) P.-V., XLIV, 171.

(19) C 318, pl. 1292, p. 10.

5

Joseph Guérin et Charles Paignon, volontaires au deuxième bataillon de l'Ain, en garnison à Port-Malo, offrent 50 L pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

Liberté Egalité

Port-Malo, le 13 thermidor de l'an 2 de la République française une, indivisible et impérissable.

Joseph Guérin, Charles Paignon du département de la Nièvre, volontaires du 2^{ème} Bataillon de l'Ain en garnison à Port-Malo, à la Convention nationale.

Législateurs,

La punition des traîtres est une jouissance bien douce pour les républicains; votre proclamation a été reçue ici aux cris mille fois répétés de vive la République! Vive la Convention nationale! Elle a pénétré tous les cœurs de la plus vive reconnaissance pour vous. Pères de la Patrie! qu'il soit permis à deux de ses défenseurs de vous témoigner la leur. Oui nous mourrons avec plaisir pour la liberté puisque les têtes des oppresseurs du Peuple sont tombées sous la hache des Loix. Les scélérats! Ils ne savaient donc point que supposé qu'ils eussent pu triompher un instant douze cent mille hommes qui gardent les frontières fussent devenus autant de Brutus qui bientôt les auraient punis de leur audace. Mais grâce à votre énergie, grâce à nos frères de Paris qui méritent toujours de plus en plus de la Patrie, la Liberté est sauvée encore une fois. Nous vous envoyons 50 L pour les frais de la guerre, nous désirerions bien que nos facultés nous permissent de faire davantage; mais si l'offrande est petite par elle-même, nous y joignons des cœurs brûlants de l'amour sacré de la Patrie, et nous vous faisons le serment de poignarder tous ceux qui à notre connoissance voudraient envahir l'autorité suprême.

J. GUÉRIN, C. PAIGNON (21).

6

Les sociétés populaires et communes du district de Civrai annoncent qu'elles se sont réunies pour armer et équiper trois cavaliers^a.

Celle de Moulins fait hommage de deux cavaliers qu'elle a armés, montés et équipés.

Celle de Tonnerre [département de l'Yonne] annonce qu'elle en a aussi armé, monté et équipé un autre^b.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

(20) P.-V., XLIV, 171.

(21) C 318 pl. 1292, p. 9.

(22) P.-V., XLIV, 171-172.